



**ORDONNANCE n°2020-306 RELATIVE A LA PROROGATION DES DELAIS ECHUS PENDANT LA PERIODE
D'URGENCE SANITAIRE ET A L'ADAPTATION DES PROCEDURES PENDANT CETTE MEME PERIODE**

MODIFIEE PAR LES ORDONNANCES n°2020-427 et n°2020-560

MECANISME DE PROROGATION DES DELAIS ECHUS PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE (art.1 à 3)

OBJET

Prorogation des délais et mesures qui ont expiré ou qui expirent entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus (art.1 modifié)

CHAMP D'APPLICATION

- Acte, recours, action en justice, formalité, inscription, déclaration, notification ou publication prescrit par la loi ou le règlement à peine de nullité, sanction, caducité, forclusion, prescription, inopposabilité, irrecevabilité, péremption, désistement d'office, application d'un régime particulier, non avenu ou déchéance d'un droit quelconque.
- Agrément

DEFINITION

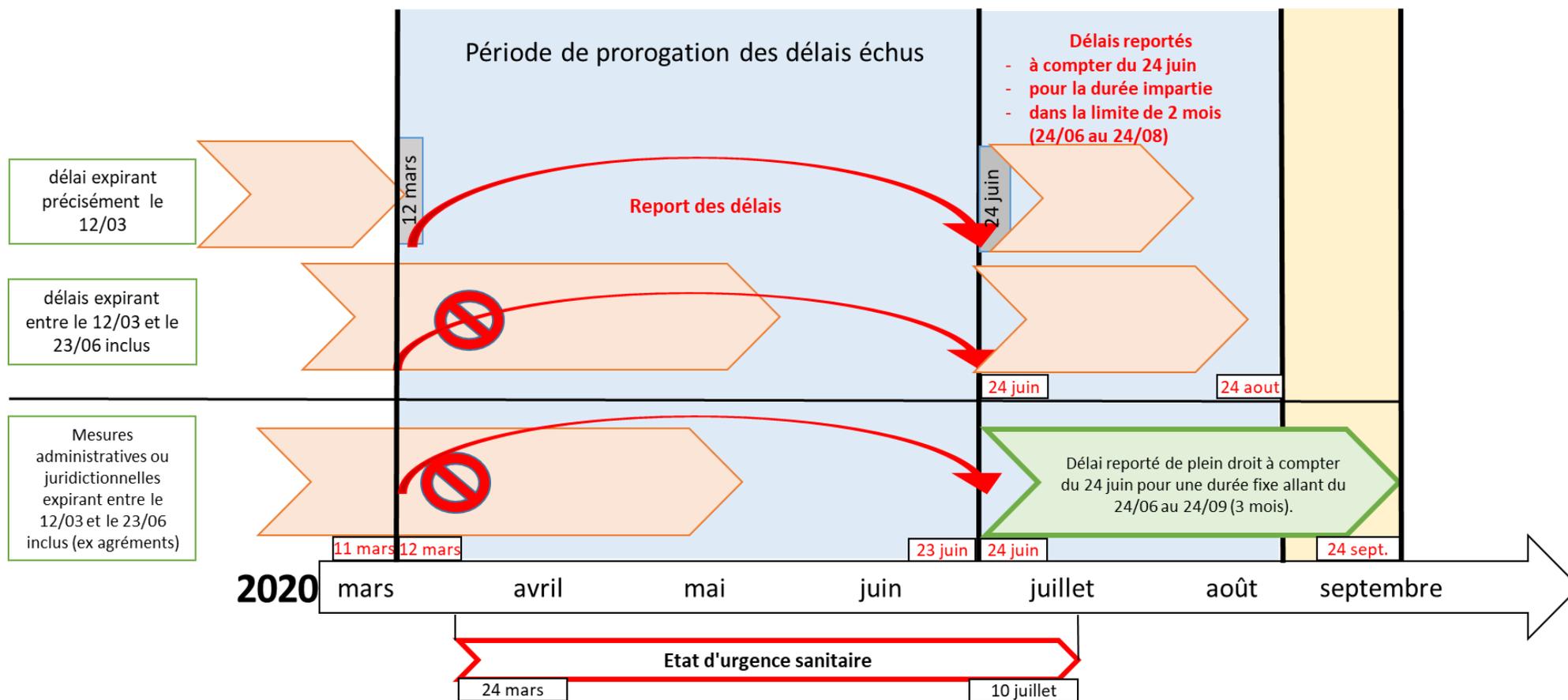
L'action de proroger consiste à prolonger le délai imparti au-delà du terme normal.



DELAIS EXCLUS DU PERIMETRE DE L'ORDONNANCE 2020-306 modifiée :

- ❖ Les délais dont le terme est échu avant le 12 mars 2020 : leur terme n'est pas reporté.
- ❖ Les délais dont le terme est fixé au-delà du 23 juin inclus : ne sont ni suspendus, ni prorogés.

MECANISME DE PROROGATION DES DELAIS ECHUS PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE (art.1 à 3)





ALERTES

- **L'ordonnance n°2020-306 modifiée par les ordonnances n° 2020-427 et n°2020-560 ne prévoit pas de supprimer la réalisation de tout acte ou formalité dont le terme échoit dans la période visée; elle permet simplement de considérer comme n'étant pas tardif l'acte réalisé dans le délai supplémentaire imparti.**
- **En application de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-306 modifiée par l'ordonnance 2020-427 en son article 3, l'INAO, en tant qu'autorité administrative, conserve durant la période d'état d'urgence sanitaire, sa compétence pour restreindre ou prolonger la durée des mesures administratives, telles que les agréments des organismes tiers en charge du contrôle des SIQO et des organismes de gestion et de défense des SIQO en tenant compte des contraintes liées à la situation exceptionnelle.**
 - **Ces mesures administratives dont le terme vient à échéance au cours de la période allant du 12 mars 2020 au 23 juin 2020 inclus, sont prorogées de plein droit jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la fin de cette période.**

Références :

- JORF du 12 mai de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- JORF 14 mai de l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures durant la période d'urgence sanitaire ;
- Ordonnance n°2020-306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période modifiée par les ordonnances n°2020-427 et n°2020-560.